

## Norme en matière de formaldéhyde

### Qu'est-ce que c'est ?

Le formaldéhyde est une matière naturellement présente dans le bois. Lors d'une balade en forêt, vous respirez une faible dose de cette substance ; heureusement, elle est totalement inoffensive.

L'industrie des panneaux utilise encore des colles à base de formaldéhyde, lesdites colles urée-formaldéhyde, lors de la production de MDF et de panneaux agglomérés. Les fortes concentrations de formaldéhyde libérées par de nouveaux panneaux sont toutefois nocives pour notre corps et peuvent être cancérigènes.

En Europe, aux USA, au Japon et en Australie, des instances veillent à la norme d'émission afin de réduire au maximum la concentration de formaldéhyde.

### Comment cette norme est-elle définie ?

Comme souvent, plusieurs normes coexistent, mais nous constatons que les instances européennes et américaines font figure d'autorités. Leurs normes sont très proches, mais différentes malgré tout à certains niveaux.

L'Europe applique la norme E. En Amérique, il s'agit du CARB (California Air Resource Board) et de l'agence nationale EPA (Environmental Protection Agency). Le CARB et l'EPA utilisent exactement la même norme.

## EUROPE

### Norme E2

- Encore uniquement autorisée dans la fabrication de meubles, nous constatons toutefois que l'on opte généralement pour l'E1
- Inférieur ou égal à 30 mg par 100 g de panneau

### Norme E1

- La même valeur limite s'applique pour les panneaux agglomérés et le MDF
- Inférieur ou égal à 8 mg par 100 g de panneau

### Norme E0.5

- L'Allemagne applique la norme E0,5 officieuse. Leurs limites se situent à la moitié des normes européennes pour tous les produits. Aucune certification n'est possible, étant donné qu'il s'agit d'une norme officieuse. Ainsi, les producteurs allemands peuvent écouler sans problème tous leurs produits en Europe et en Amérique.

### **Norme E0**

- Il s'agit de panneaux construits avec des colles pauvres en formaldéhyde, mais ils sont souvent très onéreux et actuellement difficilement utilisés pour des applications industrielles

## **ÉTATS-UNIS**

### **CARB 2 et EPA**

- MDF : inférieur ou égal à 0,11 ppm
- MDF mince : inférieur ou égal à 0,13 ppm
- Panneau aggloméré : inférieur ou égal à 0,09 ppm

## **Qui peut demander une certification ?**

Les instances réglementaires souhaitent limiter les émissions à la source et partent donc de l'idée que le panneau brut doit être conforme. Grâce à la finition avec une couche supérieure ou une bande de bordures, les émissions seront encore inférieures à la norme.

Cela signifie que les producteurs peuvent obtenir un certificat et que les transformateurs de ces panneaux sont automatiquement en règle (ladite 'compliance').

C'est également le cas pour notre production. Nous ne pouvons jamais être certifiés directement, étant donné qu'il n'existe aucune norme au niveau du transformateur. Nous devons toutefois pouvoir démontrer que le producteur de nos panneaux est certifié.

## **Que fait Van Hoescke ?**

Les panneaux pour les TANDEMBOX et LEGRABOX montés sont conformes à la norme E1. Ils conviennent dès lors parfaitement pour notre marché domestique, mais pas pour l'exportation américaine. Notre tiroir TA'OR BOX est conforme à l'E1, mais également à la norme CARB 2.

Ce tiroir en bois convient dès lors parfaitement à l'exportation hors Europe.

Mais comme expliqué ci-dessus, nous ne pouvons pas présenter un certificat, parce que ceux-ci sont réservés aux fabricants de panneaux.